



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le **24 NOVEMBRE**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	18/11/2020
Présents :	20	Date d'affichage :	18/11/2020
Votants :	23	Date de publication :	27/11/2020

Etaient présents :

Mesdames AGUIAR Géraldine, DECHANOZ Sylvie; DEVELAY Fabienne, FRANCO Maëlle ; GARNIER Sophie, GEORGES Corinne ; HABLIZIG Karine, LEROUX Aurélie ; MANENTI Sophie ; SAETERO Sodedad, TIRANNO Gina ;

Messieurs DESCAMPS Gil ; DI CICCIO Piétro ; DUHAMEL Gaël ; GRAUSI Jérôme; MARTELIN Yves ; MOLLARD Yoann ; NESMOZ David, TORRES Jérôme ; ROMANOTTO Nicolas ;

Etaient absents excusés : BEKHIT Thierry (pouvoir à G. Aguiar), KJAN Sylvain (pouvoir à D. Nesmoz) ; REIX Stéphane (pouvoir à S. Garnier) ;

Secrétaire de séance : MARTELIN Yves

DELIBERATION n° 2020-077	RESSOURCES HUMAINES Transfert du Compte Epargne Temps (CET) d'un agent en détachement dans la FP Hospitalière
---------------------------------	---

Monsieur le Maire expose qu'un des agents de la commune est en détachement auprès des Hôpitaux Civils de Lyon et a demandé à utiliser ses jours épargnés dans le cadre de ses fonctions dans notre collectivité ;

Les HCL nous ont transmis un avis des sommes à payer au titre du transfert du CET de l'agent qui totalisait 9,5 Jours épargnés dans notre collectivité.

Conformément au règlement interne du CET qui avait été voté par délibération n° 2016-117 du 09/11/2016, les jours n'ayant pas été utilisés dans notre collectivité, il est possible de transférer le CET à la collectivité d'accueil en fonction des montants en vigueur.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

Par : 23 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION

- ✍ ACCEPTE le transfert du compte épargne temps de l'agent à raison de 9,5 jours au taux de 65 € avec les charges y afférents.
- ✍ AUTORISE Monsieur le Maire à payer la somme de 641,47 € aux HCL.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jérôme GRAUSI

